VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 21 juin 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, ~~Marie-Christine MAUGUIT~~, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, ~~Kévin GOOSSENS~~, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général.

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

14.2. Procédure des sanctions administratives communales
- Nouvelle désignation du Fonctionnaire sanctionnateur

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et plus particulièrement ses articles L 1122-30 et L 1122-33 ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, spécialement son article 135 § 2 ;

Vu l'arrêté royal du 7 janvier 2001, fixant la procédure de désignation du Fonctionnaire et de perception des amendes, en exécution de la loi du 13 mai 1999, relative aux sanctions administratives dans les communes ;

Vu la délibération du Conseil communal du 24 juin 2019, décidant d'arrêter le Règlement de Police Administrative Générale de la commune, prévoyant des sanctions administratives contre les infractions audit règlement, en particulier, l'amende administrative ;

Vu la délibération du Conseil communal du 2 mars 2015, décidant de désigner Madame Delphine WATTIEZ, Amandine ISTA, François BORGERS et Philippe WATTIAUX, Fonctionnaires provinciaux en qualité de fonctionnaires chargés d'appliquer les amendes administratives prévues au Règlement Général de Police Administrative de la Ville d'Andenne ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 avril 2021, décidant d'approuver la modification des conventions relatives à la mise à disposition d'une commune d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur, tel que proposé par le Collège provincial (Décret Environnement + SAC) ;

Vu le décret du 5 juin 2008, relatif à la recherche, la constatation, la poursuite, la répression des infractions et des mesures de réparation en matière d'environnement ;

Vu la loi du 24 juin 2013, relative aux sanctions administratives communales (loi SAC) ;

Attendu qu'il convient de permettre au fonctionnaire sanctionnateur d'infliger, conformément aux dispositions reprises ci-avant, les amendes administratives telles que prévues par le règlement adopté par le Conseil communal ;

Attendu que suite aux modifications intervenues, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation du fonctionnaire sanctionnateur ;

Considérant qu'il convient de désigner Madame Delphine WATTIEZ, Monsieur Philippe WATTIAUX, Monsieur François BORGERS et Madame Dolorès DEVAHIVE, en qualité de fonctionnaires sanctionnateurs ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à leur désignation ;

Vu le courriel du 29 avril 2021 aux termes duquel le Bureau des amendes administratives sollicite que la commune procède à la désignation des fonctionnaires sanctionnateurs ;

PAR CES MOTIFS ;

SUR LA PROPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

Article 1er :
De désigner Madame Delphine WATTIEZ, Fonctionnaire provinciale, en qualité de fonctionnaire chargée d'appliquer les amendes administratives prévues au Règlement Général de Police Administrative de la Ville d'Andenne, sur base de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales et du Décret du 5 juin 2008.

Article 2 :
De désigner Madame Dolorès DEVAHIVE, Fonctionnaire provinciale, en qualité de fonctionnaire sanctionnateur adjoint, chargée d'appliquer les amendes administratives prévues au Règlement Général de Police Administrative de la Ville d'Andenne.

Article 3 :
De désigner Monsieur François BORGES, Fonctionnaire provincial, en qualité de fonctionnaire sanctionnateur adjoint, chargé d'appliquer les amendes administratives prévues au Règlement Général de Police Administrative de la Ville d'Andenne.

Article 4 :
De désigner Monsieur Philippe WATTIAUX, Fonctionnaire provincial, en qualité de fonctionnaire sanctionnateur adjoint, chargé d'appliquer les amendes administratives prévues au Règlement Général de Police Administrative de la Ville d'Andenne.

Article 5 :
Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'attention :
- de Madame Delphine WATTIEZ, Fonctionnaire sanctionnateur ;
- du Collège provincial de la Province de NAMUR ;
- de Monsieur le Procureur du Roi de NAMUR ;
- de Monsieur Stéphane CARPENTIER, Chef de Corps a.i. de la Zone de Police des Arches ;
- de Madame Murielle LAHOUSSE, Agent médiateur ;
- de Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière ;
- des Collèges communaux d'Assesse, Ohey, Fernelmont et Gesves.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R.GOSSIAUX **Ph. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

R.GOSSIAUX - **C. EERDEKENS**